

CONSEIL GÉNÉRAL DU 11 JUIN 2020
INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Compte tenu de la crise sanitaire que nous vivons, et afin de permettre la tenue de cette séance, de nombreuses précautions doivent être mises en place. Ce document a pour objectif de vous informer sur ces mesures, et sur le déroulement particulier de la séance.

1. Le rendez-vous est donné

- La séance se tiendra dans la salle de gymnastique du collège de Vigner (ancien), le jeudi 11 juin 2020, de 20h00 à 23h30 au plus tard.
- L'entrée se fera par la porte principale du bâtiment communal puis par les locaux de la voirie et les couloirs situés dans le collège de Vigner actuel ; une signalisation sera mise en place. Pour les personnes en situation de handicap, et sur demande, elles auront l'autorisation d'emprunter l'ascenseur du collège de Vigner actuel.
- **Les membres du Conseil général sont invités à se rendre sur place dès 19h45 et à gagner leur siège sans tarder.**

La distance minimale de 2 mètres est à respecter en toutes circonstances entre les personnes.

2. Entrer dans la salle et prendre place

- De part et d'autre de l'entrée, des bandes de couleurs seront collées au sol tous les 2 mètres, pour marquer les distances de sécurité à respecter. La Police de proximité veillera à ce que les arrivants se conforment à cette signalisation.
- Seules les personnes autorisées pourront entrer dans le bâtiment.
- La mise à disposition de produit désinfectant en flacons distributeurs permettra à chacun-e de se désinfecter les mains avant de prendre place dans la salle.
- Pour des raisons sanitaires, il n'y aura pas de vestiaire à disposition. Les participants utiliseront le dossier de leur chaise en guise de porte-manteau.
- Dans la salle, les places sont nominatives et déjà attribuées. Chaque membre disposera d'une table individuelle sur laquelle il trouvera une bouteille d'eau. Le nom des participants sera disposé sur chaque table.

Les membres du Conseil général sont appelés à annoncer leur présence au plus tard jusqu'au 5 juin au moyen du lien disponible sur le courriel de convocation du 27 mai 2020.

3. Cheminement dans la salle

- Une signalisation, sous forme de bandes autocollantes, sera mise en place au sol.
- Les croisements de personnes dans les couloirs et travées doivent être évités s'ils ne peuvent s'effectuer à une distance de deux mètres au moins. Il n'est autorisé de se rendre dans les rangs que pour gagner ou quitter son propre siège

4. **WC**

- Les WC accessibles depuis la salle de gym seront utilisables durant la séance. Cependant, une seule personne à la fois pourra s'y rendre, afin d'éviter tout croisement ou regroupement. Les poignées de portes, robinets et leviers de chasse d'eau seront désinfectés par le personnel de nettoyage après chaque passage.

5. **Matériel informatique**

- La salle sera dotée du Wi-Fi.
- Il n'y a pas de raccordement électrique (prise secteur) individuel. **Les membres du Conseil général sont appelés à se munir d'un matériel informatique chargé et, si nécessaire, d'une batterie externe.**
- Quelques prises secteur seront disposées pour permettre de recharger le matériel informatique. Dans la mesure où le chargement d'appareils prend beaucoup de temps et que, pour raison de capacité énergétique, ces prises seront peu nombreuses, elles ne devront être utilisées qu'en dernier recours.

6. **Déroulement de la séance**

- La séance se déroulera conformément à l'ordre du jour établi par le bureau du Conseil général et l'administration.
- **Les demandes de parole se feront par un lever de main ostensible et d'une durée suffisante** pour que le président puisse en prendre note.
- L'accès à la salle sera interdit au public et aux médias.

7. **Pauses – aération des locaux**

- Après chaque heure de séance, les portes de la salle seront ouvertes pendant 5 minutes, de manière à aérer les locaux. Cette aération donnera lieu – ou non, selon l'avancement des travaux – à de brèves pauses au cours desquelles les participants garderont leur place, sauf s'ils doivent mettre en charge leur matériel informatique ou se rendre aux WC. Chaque porte ouverte sera gardée par l'administration, pour empêcher les personnes non autorisées de pénétrer dans les locaux.

8. **Sortie de la salle**

- De part et d'autre de la sortie, des bandes de couleurs seront collées au sol tous les 2 mètres, pour marquer les distances de sécurité à respecter.

9. **Directives particulières relatives au COVID-19**

- La tenue de la présente séance est rendue possible grâce aux mesures sanitaires mises en place par l'administration conformément aux directives de l'OFSP.
- Les directives de l'OFSP sont applicables en toutes circonstances et seront rappelées par des affiches placardées dans les locaux.
- **Toutes les personnes présentes sont enjointes à respecter les mesures de protection générale telles que la désinfection des mains, l'éloignement social de 2 mètres et les autres règles d'hygiène recommandées par l'OFSP.** Les participants seront invités à quitter les lieux en cas de toux ou de rhume.
Cf. liens [voici comment nous protéger](#) et www.ofsp-coronavirus.ch.

- Le port du masque n'est pas recommandé. Toutefois, les personnes présentes sont libres de se munir de leur propre matériel et de l'utiliser.
- **Les personnes vulnérables sont appelées à renoncer à siéger.**
Cf. [recommandations](#) envers les personnes les plus à risque.
- **Les personnes malades ou qui se sentent malades doivent s'abstenir de siéger.**
En cas de doute, le site www.coronacheck.ch donne une première appréciation. Par ailleurs, les personnes symptomatiques sont appelées à prendre contact avec un centre de tri infirmier au 032 886 88 80. Selon les résultats du tri, des instructions seront données et le cas échéant, un test de confirmation pourra être fait et/ou elles pourront être redirigées vers l'hôpital.

10. Contact en cas de questions

Pour toute question complémentaire, l'administration se tient à votre disposition, par courriel commune.saint-blaise@ne.ch.

Nouveau coronavirus Actualisé au 29.3.2020

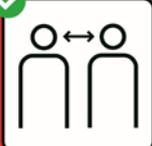
VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

**RESTEZ À LA MAISON.
SAUVEZ DES VIES.**

Exceptions :

- Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible. Les employeurs sont tenus de protéger leurs collaborateurs.
- Vous devez acheter des aliments.
- Vous devez vous rendre chez le médecin, à la pharmacie ou à la droguerie.
- Vous devez aider d'autres personnes.

 
Garder ses distances.

 
Se laver soigneusement les mains.

 
Éviter les poignées de main.

 
Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

 
Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation



JE SUIS BIEN PORTANT

Je n'ai pas eu de contact avec une personne testée positive au Covid-19

Je respecte les précautions d'usage

émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), notamment:

- je me lave les mains fréquemment,
- je respecte une distance de 2 mètres avec mes interlocuteurs,
- les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits.

Si je suis **une personne considérée comme vulnérable**, je reste chez moi autant que possible et je n'entre pas en contact avec des personnes malades.

Je vis avec ou je suis intime avec une personne testée positive au Covid-19

Je me mets **en quarantaine*** pendant 10 jours.

Si **des symptômes** de la maladie apparaissent: se référer à la partie droite de cette infographie «Je tousse et/ou j'ai de la fièvre».

Si **aucun symptôme** n'apparaît, je reprends une vie normale et respecte les précautions d'usage émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), d'autant plus si je suis une personne considérée comme vulnérable.



PERSONNES VULNÉRABLES:

- Agées de 65 ans et plus
 - Souffrant:
 - d'hypertension artérielle
 - de diabète
 - de maladies cardiovasculaires
 - de maladies chroniques des voies respiratoires
 - d'une faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie
 - d'un cancer

COVID-19: NUMÉROS À RETENIR

Hotline Info Neuchâtel:

032 889 11 00

Hotline Info Suisse:

058 463 00 00

Premier tri Infirmier:

032 886 88 80

LU-VE: 8h-12h / 13h-17h30.

SA: 9h30-17h30.

DI: 9h30-12h.

Médecins de garde:

0848 134 134

Hotline pédiatrique:

032 713 38 48

Urgences vitales:

144

Pour évaluer votre risque:

[coronacheck.ch](https://www.coronacheck.ch)

*Tous les détails sur les mesures d'isolement, de quarantaine et de nombreuses autres Informations sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP):
www.ofsp-coronavirus.ch
www.ne.ch/coronavirus

Ce schéma et les informations qu'il comporte sont valables dans le canton de Neuchâtel (Suisse).

Situation au 31 mars 2020.



JE TOUSSE ET/OU J'AI DE LA FIÈVRE

Je ne fais pas partie des personnes vulnérables

De ma propre initiative, je m'isole à domicile* pendant au moins 10 jours. Puis, je peux reprendre une vie normale 48 heures après la disparition de mes symptômes.

Pour évaluer votre risque: [coronacheck.ch](https://www.coronacheck.ch)

Si les signes de la **maladie** **empirent**, je contacte la ligne de tri infirmier au **032 886 88 80** (voir les heures d'ouverture ci-contre). On me fixe un rendez-vous dans un des huit centres du canton.

Je fais partie des personnes vulnérables ou je suis membre du personnel soignant

Je contacte le **032 886 88 80** (voir les heures d'ouverture ci-contre). On me fixe un rendez-vous dans un des huit centres du canton.

Sur place, on décide si:

- je dois être **hospitalisé**,
- je dois **rester à domicile** avec un suivi médical régulier,
- si ma situation nécessite un **dépistage**.

ARCInfo

www.arcinfo.ch